

## Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

### PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-huit, et le dix-huit décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de délibérations de la mairie d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

#### Etaient présents :

Messieurs François RINGUET, Denis BURLOT, Enrico WILIAM, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH,  
Mesdames Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, Myriam MARIN, Justine SAIBOU-MINDJOUK

#### Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Claude MADELEINE à Madame Myriam MARIN

#### Absents excusés :

Messieurs Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Eddy GABRIEL, René Serge HORTH, Jacquy PIERRE-MARIE  
Mesdames France CLET-COURAT, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC,

#### Absents non Excusés :

Messieurs Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Edgard CHOCHO, Wansy JEAN-FORT, Daniel MANGAL  
Mesdames Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Yamilé GULLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Annie ROBINSON-CHOCHO, Céline ZULEMARO

Le Président constate que seuls dix (10) conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 18 (dix-huit).

Le Président décide l'ajournement de la séance.

La date du prochain conseil est fixée au **Judi 27 décembre 2018** à **14** heures, dans la salle de délibérations de mairie d'Iracoubo, sur le même ordre du jour.

Le Président rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de conseillers présents lors de cette deuxième séance.

La séance est levée à 17h30.

Fait à Iracoubo, le 18 décembre 2018

Le Président,  
  
François RINGUET

**Ghislaine STANISLAS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** mardi 8 janvier 2019 12:55  
**À:** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Ghislaine STANISLAS  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190108-12335.xml; 973-200027548-20181218-06\_PV\_CC\_2018-AR-1-2\_12436.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-01-08

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 06\_PV\_CC\_2018

Objet acte: Procès-verbal de carence de la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblées

Identifiant Acte: 973-200027548-20181218-06\_PV\_CC\_2018-AR

---